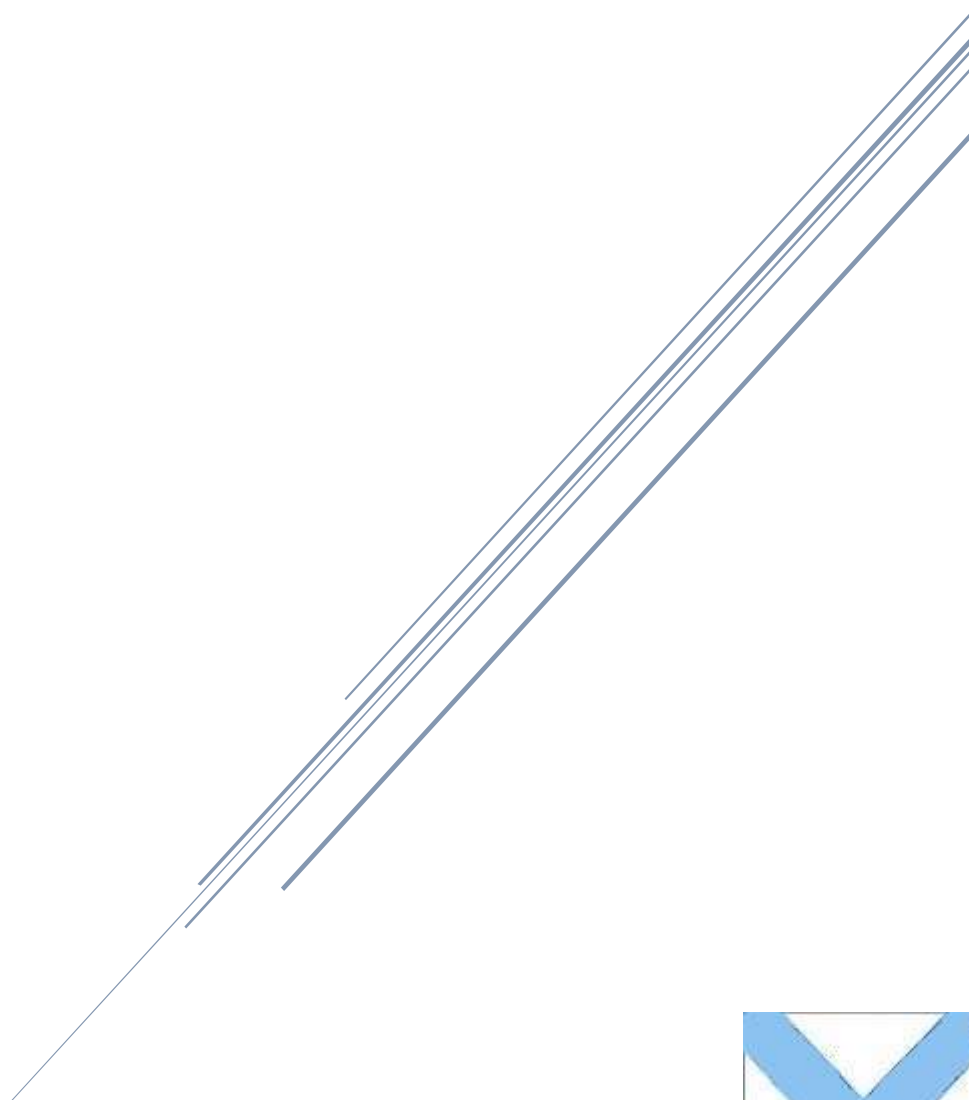


PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE



Novembre 2017

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
PRESENTATION DE LA COMMUNE	3
PLAN ET ILLUSTRATION	5
POPULATION	6
POPULATION PAR QUARTIER	7
NOS ENTREPRISES	8
EVALUATION DES RISQUES	10
CARTOGRAPHIE – LOCALISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES	12
CARTOGRAPHIE – LOCALISATION DES RESEAUX GAZ	13
LOCAUX D’HEBERGEMENT PROVISOIRES.....	14
POTENTIEL D’ACCUEIL BSA ET COMMUNES VOISINES (INFORMATIONS CROISEES)	14
LE RISQUE MAJEUR, C’EST QUOI ?	16
LES BONS REFLEXES EN CAS D’ALERTE	17
LES RISQUES NATURELS	18
LE RISQUE INONDATION	19
LE RISQUE « MOUVEMENT DE TERRAIN »	21
CARTE DE L’ALEA « RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX.....	22
LE RISQUE SISMIQUE.....	23
CARTE DE L’ALEA SISMIQUE EN MIDI-PYRENEES	25
LES RISQUES METEOROLOGIQUES	26
CODES DE VIGILANCE DES CARTES METEO	27
LE RISQUE TEMPETE	28
QUE DEVEZ VOUS FAIRE ?	29
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	30
LE RISQUE « TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES » : TMD	31
LES RISQUES NUCLEAIRES	34
LE RISQUE TERRORISTE	37
MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE SECURITE	42
REFERENTS PAR QUARTIER : DES COURROIES DE TRANSMISSION	43
PROTOCOLE DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE	44
BUREAU DE COMMANDEMENT	44
LOGISTIQUE EQUIPEMENTS DE SECOURS	45
ASVP	45
UN CENTRE MEDICAL	46
IDENTIFICATION DES PERSONNES DETENANT LE BREVET DE SECOURISME	46
IDENTIFICATION DES PERSONNES DETENANT DES MOYENS DE SECOURS	46
MOYENS DE COMMUNICATIONS	46

INTRODUCTION

Dans le cadre de la loi N°2004-811 du 13 aout 2014 relative à la modernisation de la sécurité civile, les préfectures ont saisi les communes afin qu'elles procèdent à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S), élaboration obligatoire pour les communes couvertes par un Plan de Préventions des Risques, notre commune étant concernée.

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde est de se préparer préalablement en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques et de moyens afin de faire face à des situations de sinistres divers pouvant perturber la vie collective et mettre en danger nos administrés.

Nous devons ainsi réagir dans les meilleurs délais des lors qu'une catastrophe arriverait telle que incendies, inondations, intempéries et autres évènements ponctuels pouvant nuire à notre quotidien.

Bonrepos fut précurseur, en se dotant d'un plan d'organisation en suite aux intempéries survenues en janvier 2009. Ce dernier se doit d'être néanmoins étayé et mieux formalisé tel est l'objectif du Plan Communal de Sauvegarde, document qui doit être diffusé à la population et réactualisé le cas échéant de l'évolution de notre urbanisation, de notre logistique et équipements sans occulter une communication et une identification du potentiel de secours avec les communes voisines.

Notre document est composé de plusieurs chapitres :

- Présentation de notre commune
- Identification des zones à risques et enjeux
- Recensement des populations exposées
- Organisation et Logistique adaptées
- D.I.C.R.I.M (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

PRESENTATION DE LA COMMUNE

BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE se situe à 28 km à l'ouest de Toulouse, en limite avec le département du Gers. Son périmètre est compris entre deux grands axes routiers : la RN124 au nord et la D632 au sud reliés par la D12.

Le territoire de Bonrepos, de forme trapézoïdale, et qui s'étend d'ouest en est sur 5,3 km et du nord au sud sur 2,5 km, a une superficie de 1017 hectares. Il est modelé par deux rivières l'Aussonnelle et le Guignerieu qui impactent des entités



paysagères variées composées de vallées, de plaines et de crêtes dont les lignes offrent d'agréables perspectives de vue.

Le point culminant au lieu-dit « le Suzori » a une altitude de 310 mètres, le plus bas au quartier du Tourneris, 207 mètres.

Administrativement, la commune de Bonrepos sur Aussonnelle appartient à l'arrondissement de Muret qui se trouve à 20 km et dépend depuis la reconfiguration administrative du canton de Plaisance-du-Touch (antérieurement canton de st Lys) parmi les communes qui le constituent (Bragayrac, Cambernard, Empeaux, Fonsorbes, Fontenilles, Lamasquère, Saiguède, Sainte-Foy-de-Peyrolières, Saint-Lys, Saint-Thomas, Plaisance du Touch, La Salvetat.....).

Périmètre des communes de proximité (Saiguède 2,6 km, Fontenilles 4,2 Km, Lias 4,3 Km, Empeaux 9 Km, St Thomas 8,9 Km ...)

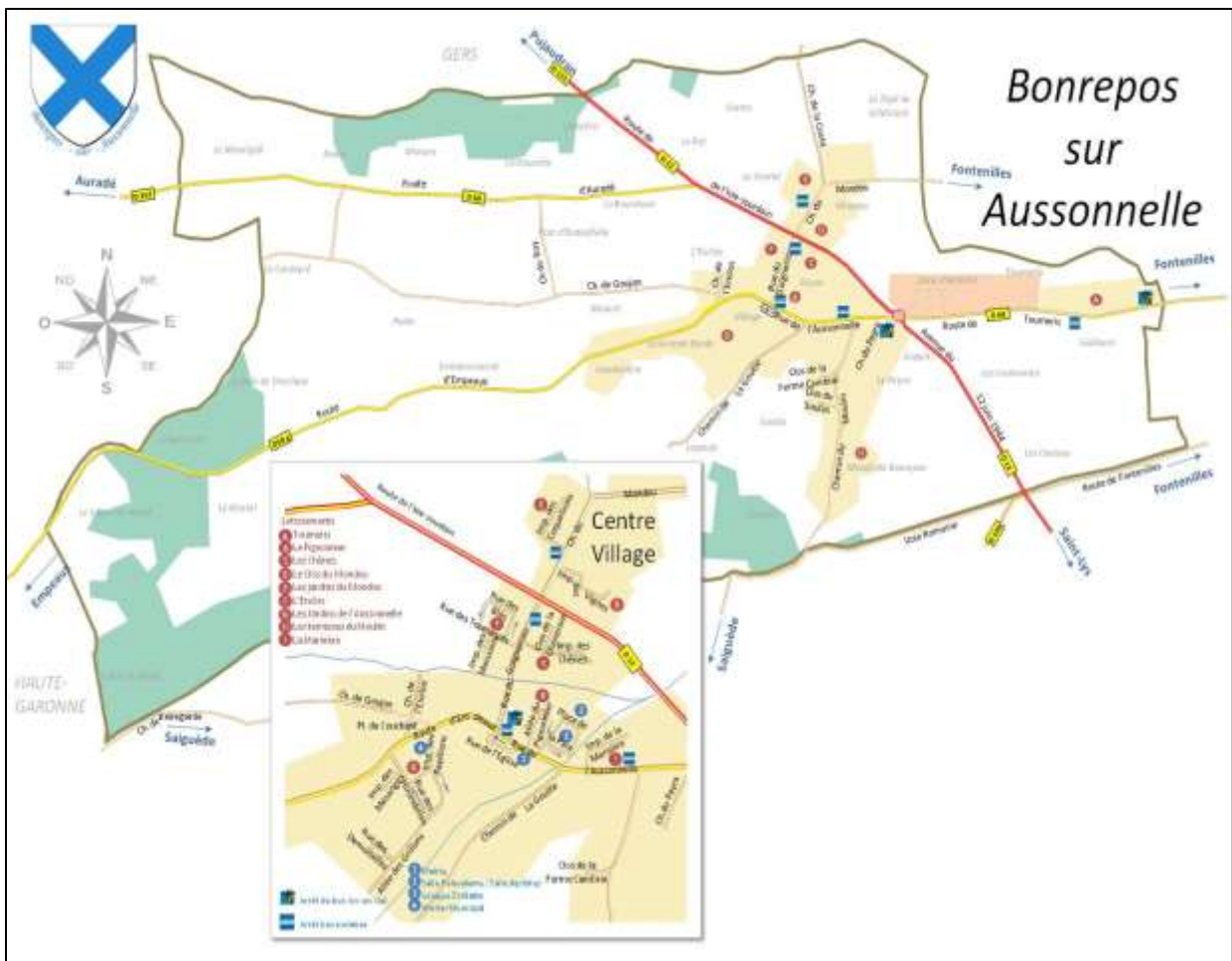
Deux chantiers d'infrastructure routière ont fluidifié la circulation et améliorent le temps de rapprochement de la commune vers Toulouse et notamment des sites économiques importants qui se développent autour du secteur aéronautique :

Le contournement de Léguevin par voie rapide avec un échangeur au lieu-dit le Pyroutet à 5 minutes de notre commune via Fontenilles.

Le contournement ouest de Fontenilles reliant Saint-Lys en direction du Muretain programmé à moyen terme.

Ces améliorations rendent notre secteur encore plus attractif au sein duquel Bonrepos, qui bénéficie du développement des infrastructures environnantes, préserve son âme et offre une qualité de vie encore ruraine.

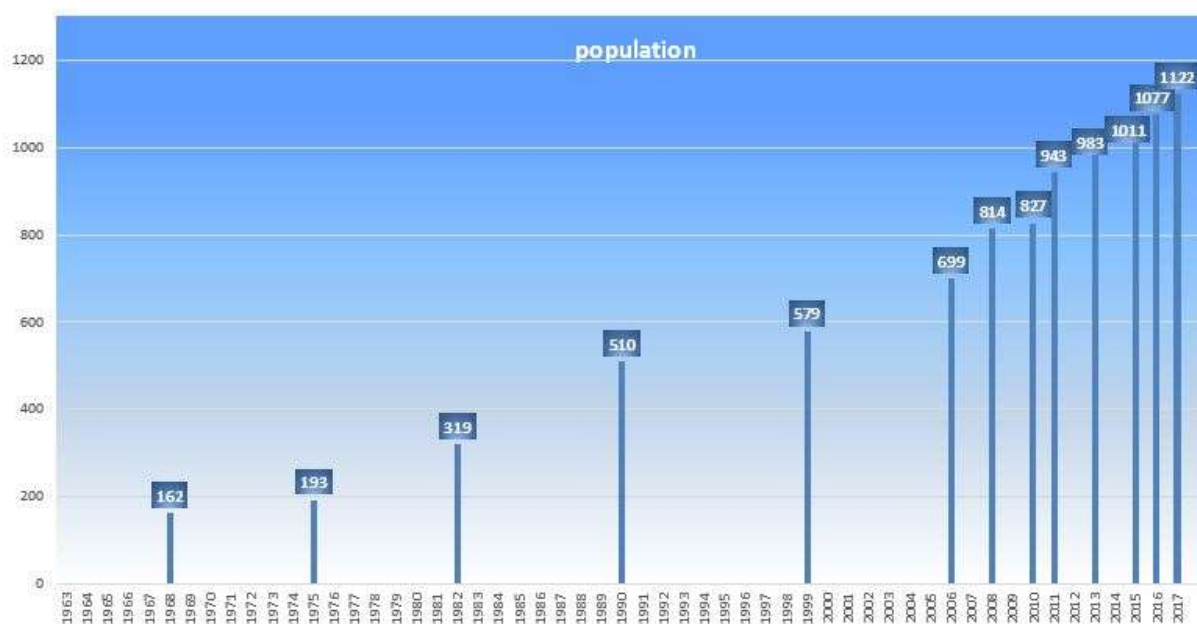
PLAN ET ILLUSTRATION



POPULATION

L'INSEE affiche 1077 habitants, en réalité la population atteint actuellement 1270 personnes. Les récentes urbanisations ayant contribué à un rajeunissement de notre population, en conséquence des actifs avec un potentiel de naissance relativement important.

(Un recensement est lancé dès Janvier 2018).



POPULATION PAR QUARTIER

ZONES A RISQUE RELEVANT:

- DU PPRI
- DES ZONES BOISEES (INCENDIE, CHUTE D'ARBRES SUITE TEMPETE)

QUARTIERS	NBRE HABITATIONS	NBRE DE PERSONNES	DONT ENFANTS 1/10ans	ZONE A RISQUES
VILLAGE AUSSONNELLE	46	99	12	OUI/2
PIGEONNIER	14	46	7	OUI/2
GUIGNERIOU	44	165	44	OUI/2
RTE D EMPEAUX	43	113	18	NON
ENCLOS GOUJON	17	48	13	NON
RTE AURADE	15	37	3	NON
MONDOU	52	161	44	NON
ROUTE DE L ISLE	15	37	2	NON
JA1	13	44	19	NON
JA2	31	86	19	NON
Ch MOUIN - PEYRA	98	250	4	OUI
TOURNERIS	29	91	6	OUI
ZA TOURNERIS	10	32	7	OUI
CH DE LAGOUTE	24	63	4	OUI
BOIS DE NERAT	3	4		OUI
TOTAL	454	1276	183	

NOS ENTREPRISES

Activité	Dénomination de l'entreprise	Adresse	Numéros
Acoustique	SARL cabinet acoustique DELHOM et Associé	ZA Lot 1 TOURNERIS	05 61 91 64 90
Aides à la personne	Taxi BANQUET	1161 ROUTE DE TOURNERIS	05 61 76 26 34
Architecte	Mme ANDREE Magali	Chemin du Moulin	05 61 06 82 31
Architecte	M. DELRIO Antoine	557 A MOULIN de Bonrepos	05 61 06 82 31
Brocante	M. DESCOFFRES André	Route d'Auradé	05 61 76 49 80
Broderies	Mme GLEIZES Blandine	7 ZA de Tourneris	05 34 47 17 81
Centre Médical	SCM BONREPOS SANTE	20 Rue de l'Aussonnelle	09 69 80 18 97
Eveille	SARTHOU VERONIQUE FRANCOISE	Lotissement LE SOULAS	09 75 77 01 16
Façades	EURL Façades	984 route d'Empeaux	NC
Forain-Jeux	M. BACA Arnaud	Lot 5 Tourneris	05 62 20 52 60
Fourrière / pension canine	SAS SACPA	Le Martel	05 34 46 56 01
Généalogie	Mme DULAC Christine	684 Route d'Empeaux	NC
Gymnastique	OXYFORME	ZA Tourneris	05 34 47 16 32
Infirmière	Mme Laury Mis	Centre médical- 20 rue de l'Aussonnelle	06 89 08 86 30
Infirmière	Mme LIMASSET Isabelle	Centre médical- 20 rue de l'Aussonnelle	06 89 08 86 30
Instrumentation de précision	SARL IAA BLANCHARD	Voie Romaine	09 63 22 45 62
Loisirs créatifs	Mme NEWTON Annette	7 allée du Pigeonnier	NC
Maçonnerie	M. CABRAL LOPES JOSE	5 Clos de la Chêneraie	05 34 47 70 07
Maçonnerie - constructeur	SARL AFONSO	984 route d'Empeaux	05 62 14 64 17
Maçonnerie - constructeur	SARL ESPIC ALOSA	10 ZAC du Tourneris	05 61 08 45 21
Maçonnerie - constructeur	SARL ENTREPRISE DU BATIMENT MC	12 ZAC du Tourneris	05 34 47 18 13
Maisons Bois	SARL S E SORNAS Alexandre	14 ZAC du Tourneris	05 61 08 60 54
Marchandises	SARL SOULAN TRANSPORTS	Embarrococut	05 61 91 97 10
Menuiserie	SARL VIEU Christian	9 ZA du Tourneris	09 77 68 44 95
Menuiserie PVC - Alu - Rénovation	EURL ISO 2000 ROUXEL Yann	Rue de l'Aussonnelle	09 65 16 82 37

Musique	M. NICASTRO Jean-Marie	254 Chemin du Moulin	NC
Peinture	M. ESTANOL Augustin	Rue de l'église	05 34 47 10 11
Plomberie	EURL 2B PLOMBERIE	3 Impasse de la Marnière	07 78 84 61 67
Plomberie	M. PALMIER Jacques	TOURNERIS	05 61 91 43 84
Plomberie	M. PRENERON Jean	Rue de l'Aussonnelle	05 62 23 86 92
Restaurant	Ô Rayon de soleil	2 Impasse des trois banquets-ZA TOURNERIS	05 61 76 31 49
Stores	M. MARTY Hans	Le village	05 62 23 75 88
Terrassement	M. SANS Jérôme	Ratier	06 11 03 51 47
Terrassement	SARL TP ANTHONY	Lot 7 Tourneris	05 62 23 83 28
Vente matériel apiculteur	EURL STE COMMERCIALE NOUVELLE DU VIDALET	ZA Tourneris	05 61 86 52 17
Vitrail	Lumières et vitrail : Catherine VIDAL	853 A Route de Tourneris	05 62 20 30 84

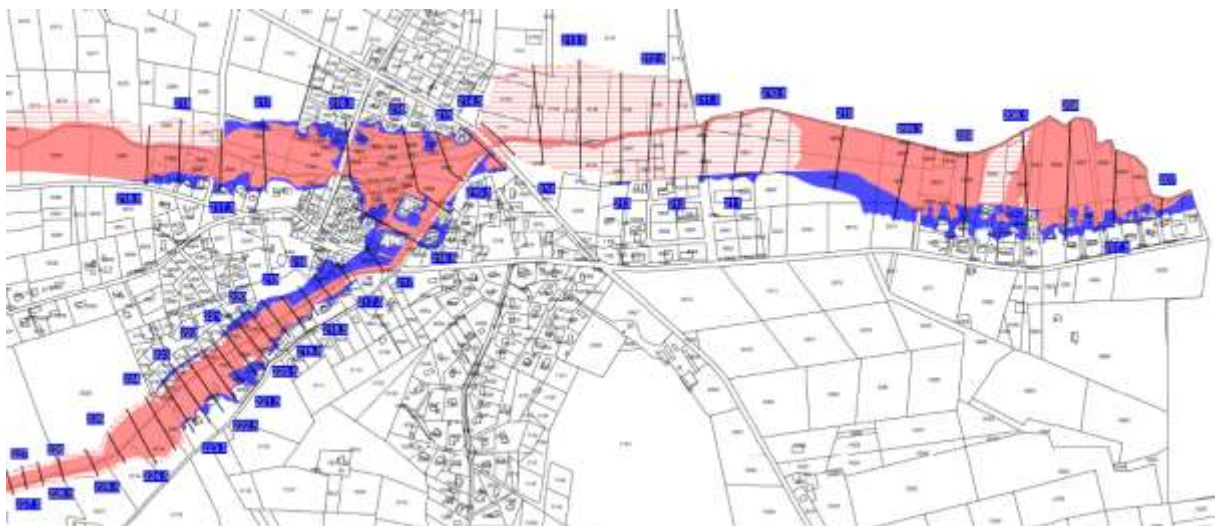
EVALUATION DES RISQUES

Principaux évènements historiques survenus dans la commune et arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Date	Evènement	Commentaire
1971	Débordement du Guigneriou	Du à un manque d'entretien de la rivière, laquelle aurait reçu un amoncellement de troncs et branches.
2003 2011 2012 2016	Sécheresse/canicule	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
24/01/2009	Tempête	Coulées de boues, diverses chaussées inondées suite aux fortes eaux pluviales.

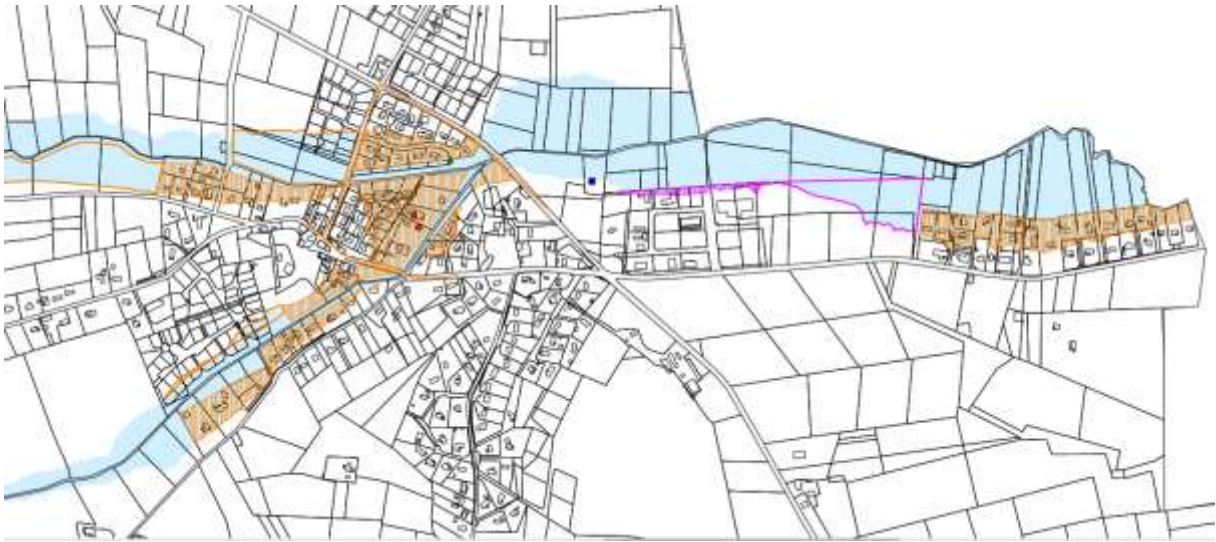
Aléa inondation

Le territoire de Bonrepos-sur-Aussonelle est soumis à l'aléa inondation suivant la carte ci-dessous.



Carte de zonage PPRI

LEGENDE ALEA INONDATION	
Bleu	: ALÉA FORT
ROUGE	: ALÉA FAIBLE

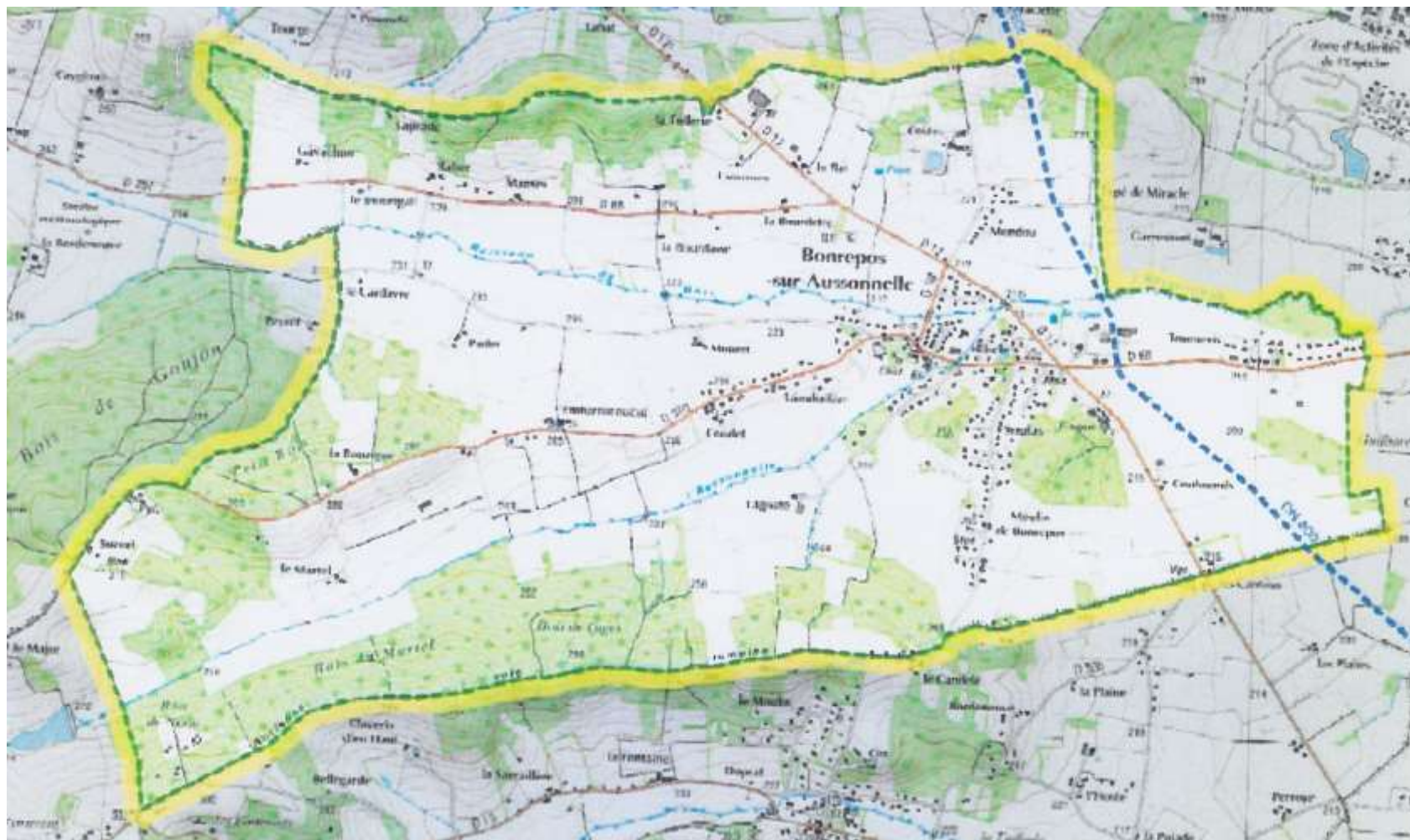


Carte des enjeux PPRI

Les foyers concernés et exposés sont au nombre de :

- 15 pour le secteur centre le long du Guignerieu (Le pigeonnier, les Chênes, Goujon)
- 10 pour le chemin de la Goutte le long de l'Aussonnelle
- 20 pour le Tourneris le long de l'Aussonnelle.

CARTOGRAPHIE – LOCALISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES



CARTOGRAPHIE – LOCALISATION DES RESEAUX GAZ



LOCAUX D'HEBERGEMENT PROVISOIRES

POTENTIEL D'ACCUEIL BSA ET COMMUNES VOISINES (INFORMATIONS CROISEES)

Bonrepos :

- * 1 logement d'urgence aménagé dans le préfabriqué derrière la mairie toutes commodités pouvant accueillir une famille de 4 personnes.
- Salle des fêtes, place de la paix avec cuisine équipée et chauffage potentiel d'accueil de 150 personnes.
- Gymnase non chauffée jouxtant la salle des fêtes : 400 personnes
- Cantine : 180 places
- Ecole 8 classes : 160 places
- Salles d'accueil communes voisines
- 1 poste supplémentaire

*Salle actuellement occupée par des classes suite au sinistre scolaire (provisoire)

Fontenilles :

- Salle polyvalente Marcel Clermont : 700 places
- Maison des sports : 194 places
- Maison des loisirs : 176 places
- Salle 3eme Age : 70 places
- Petite salle : 34 places.

Saiguède :

- Salle des fêtes : 280 places

St Thomas :

- Salle polyvalente : 250 places

Fonsorbes :



LOCAUX MUNICIPAUX Grande capacité

Nom	Localisation	Capacité (nbre debout)	Capacité (nbre assises)	Capacité (nbre personnes allongées)	Équipements	QTÉ mobilier
Salles Bidot : - Petite Salle	Impasse de Birazel	80	60	20	80 m ² ☒ Chauffage gaz ☒ Toilettes ☒ Douches	60 Chaises 16 Tables
		200	180	50	200m ² ☒ Chauffage gaz ☒ Toilettes	184 Chaises 15 Tables rec. 23 Tables ron
Gymnase de la Béouzo	Rue de Campardou	100	100	100	715 M ² pas de chauffage ☒ Toilettes ☒ Douches	0 Chaise 0 Table
DOJO au complet (côté Arts Martiaux tatamis au sol en permanence)	Avenue de la Gare	199	199	156	Coté Art M 560m ² Coté Foot 110m ² ☒ Chauffage gaz ☒ Toilettes ☒ Douches	0 Chaise 0 Table
Gymnase du Lycée : - Salle Polyvalente - Salle de Gym	Avenue Lucie Aubrac	398	398	398	1800 m ² Chauffage & eau chaude alimentés par le gaz ☒ Toilettes ☒ Douches	0 Chaise 0 Table
Gymnase de Cantelauze	Route de Cantalauze à FONTENILLES	428	428	428	1716 m ² Chauffage & eau chaude alimentés par le gaz ☒ Toilettes ☒ Douches	0 Chaise 0 Table

(Mise à jour au 19/06/2016)

Nom	Localisation	Capacité (nbre debout)	Capacité (nbre assises)	Capacité (nbre personnes allongées)	Équipements	QTÉ mobilier
Local Banayre	Avenue de Provence			51	204 m ² ☒ Chauffage électrique ☒ Toilettes	35 chaises 02 bancs 02 tables
Salle de Moundran	Chemin de Moundran			37	150 m ² ☒ Chauffage électrique ☒ Toilettes	60 chaises 15 Tables
Salle Duffaut	10 Avenue du Château d'Eau			42	170 m ² ☒ Chauffage électrique ☒ Toilettes	0 Chaises 0 Tables

Petite capacité

(Mise à jour au 11/04/2016)

LE RISQUE MAJEUR, C'EST QUOI ?



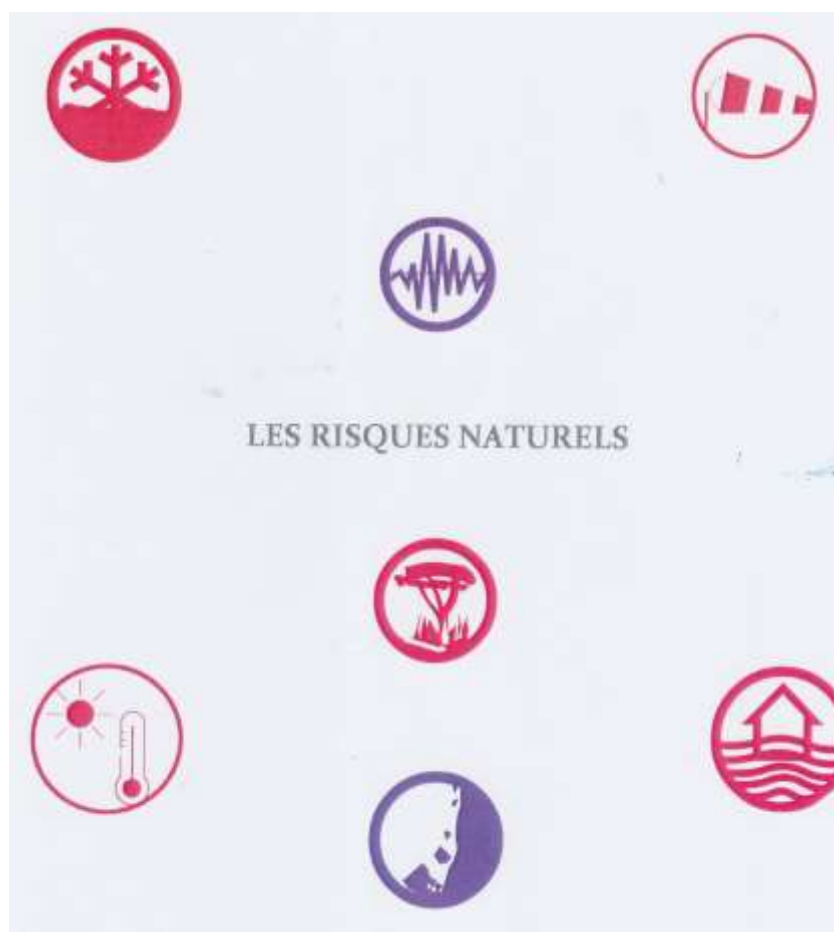
Définition :

Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE



LES RISQUES NATURELS





Qu'est-ce qu'une inondation ?

C'est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des vitesses de courant parfois supérieures à la normale. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Notre commune est exposée à des inondations dues aux débordements des ruisseaux et de fossés lors de fortes précipitations.

Que devez-vous faire ?

AVANT

Mettre les véhicules, notamment agricoles, à l'abri.

PENDANT

S'informer de la montée des eaux (mairie, radio, télé, ...)

Eviter de vous déplacer, si besoin respecter les déviations mises en place.

Ne pas s'engager sur une aire inondée à pied ou en voiture.

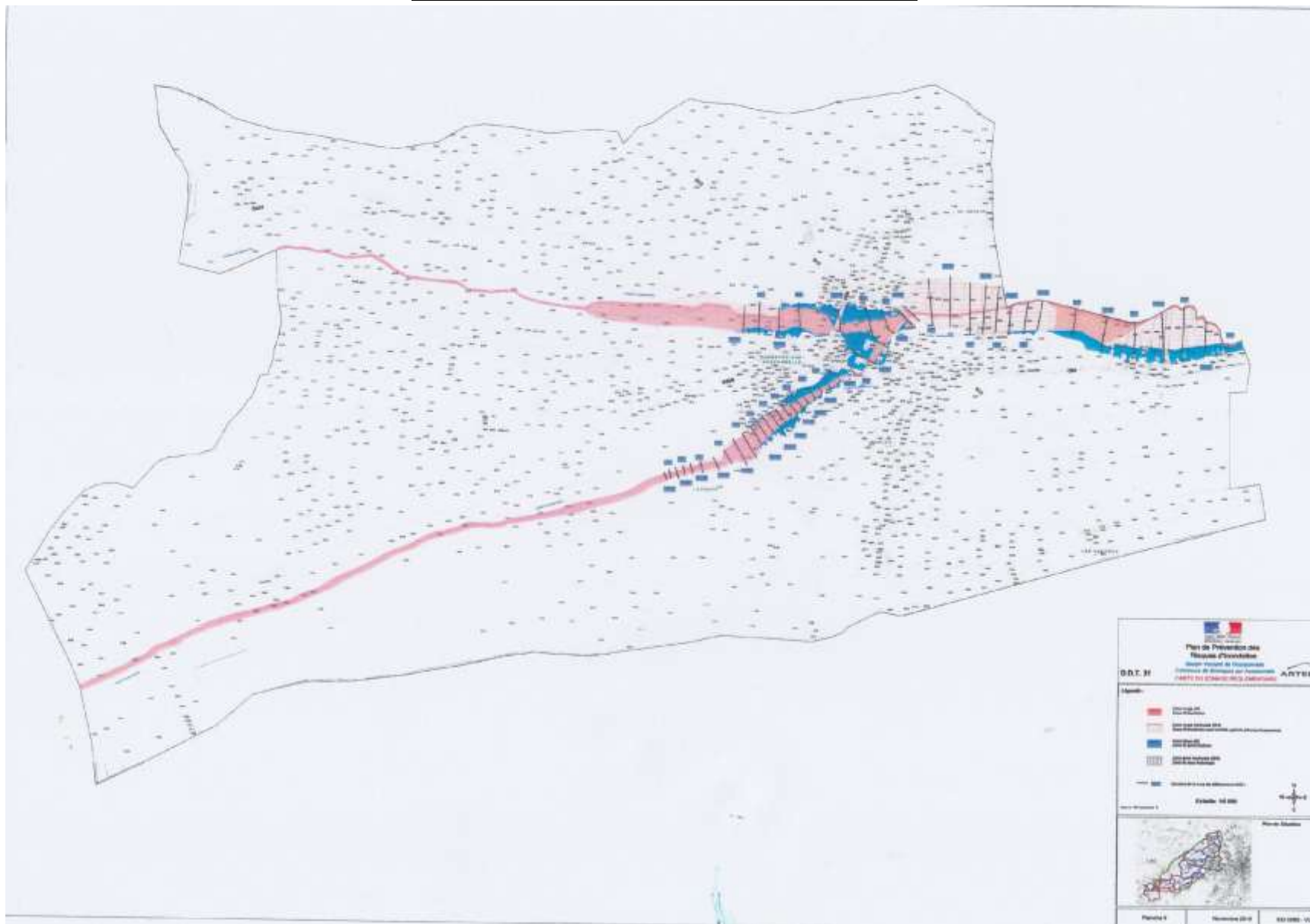
APRES

En cas de sinistre : le déclarer auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

Les mesures de prévention existantes

- Entretien / travaux d'améliorations (bassins de rétention, entretien des berges...)
- Surveillance des cours d'eau.
- Météo France diffuse deux fois par jour (à 6h et à 16h) une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques.

- Plan de Prévention des Risques Inondation



LE RISQUE « MOUVEMENT DE TERRAIN »

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

C'est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte...) ou anthropique (action de terrassement, vibration, déboisement, exploitation de matériaux...). Ces mouvements se divisent selon leur vitesse de déplacement :

- Mouvements lents et continus : affaissement, glissement, retrait et gonflement des sols argileux
- Mouvements rapides et discontinus : effondrement, chute de pierres, éboulement.

L'ensemble du territoire communal est exposé à des mouvements de terrains. Plus particulièrement au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux communément appelé sécheresse.

Que devez-vous faire ?

AVANT :

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT :

Fuir latéralement et gagner les hauteurs.

Ne pas revenir sur vos pas.

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES :

Informez les autorités.

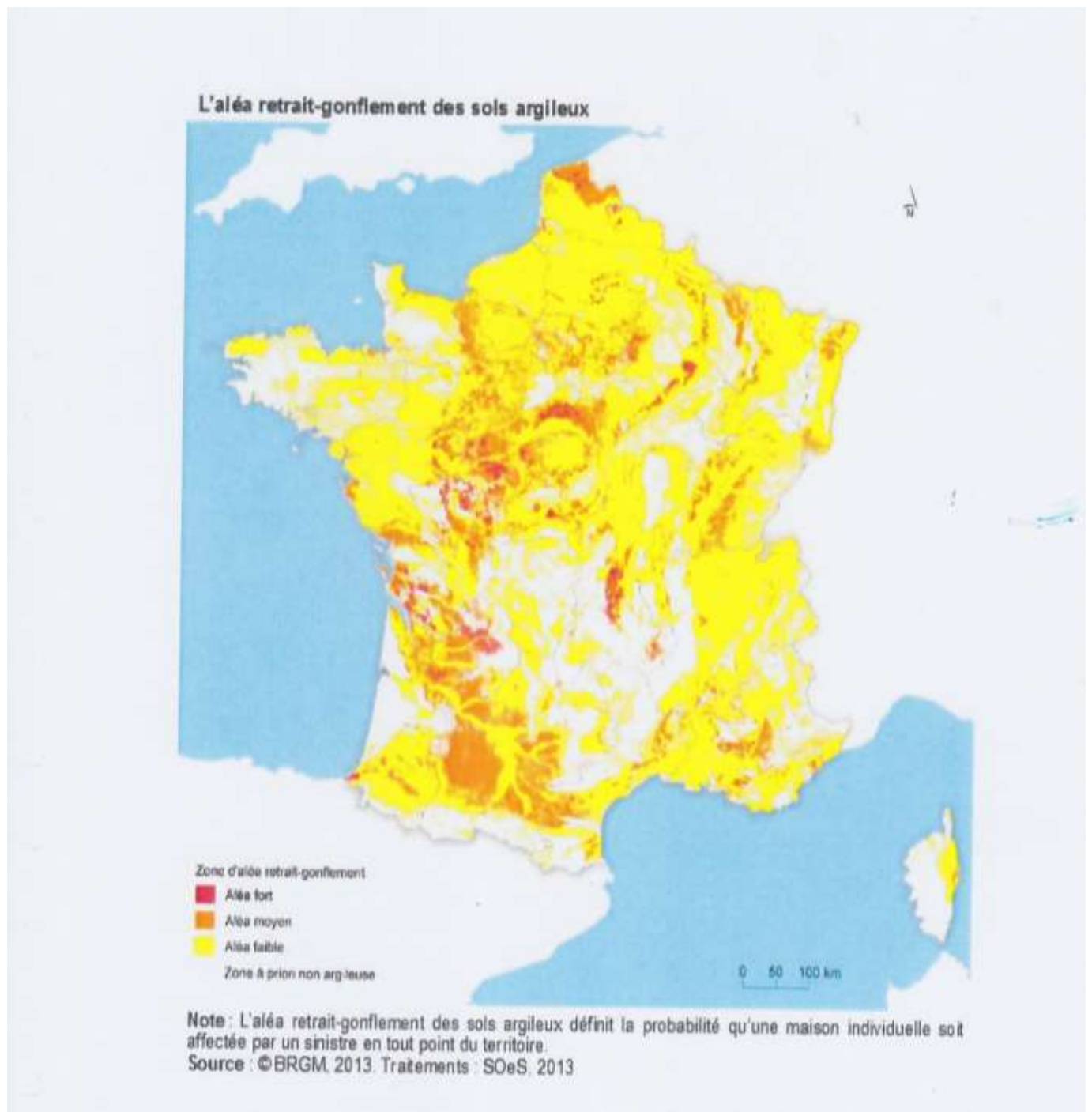
Se mettre à disposition des secours.

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.

Les mesures de prévention existantes :

- Une plaquette d'information sur ce phénomène est disponible en mairie. Elle permet de se prémunir d'éventuelles conséquences fortement dommageables.
- Un Plan de Prévention du Risque Sécheresse lié au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux a été approuvé. Il précise la réglementation d'urbanisme applicable en zone de risque. Il définit les mesures obligatoires à respecter et émet des recommandations pour les constructions nouvelles ou existantes.

CARTE DE L'ALEA « RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX



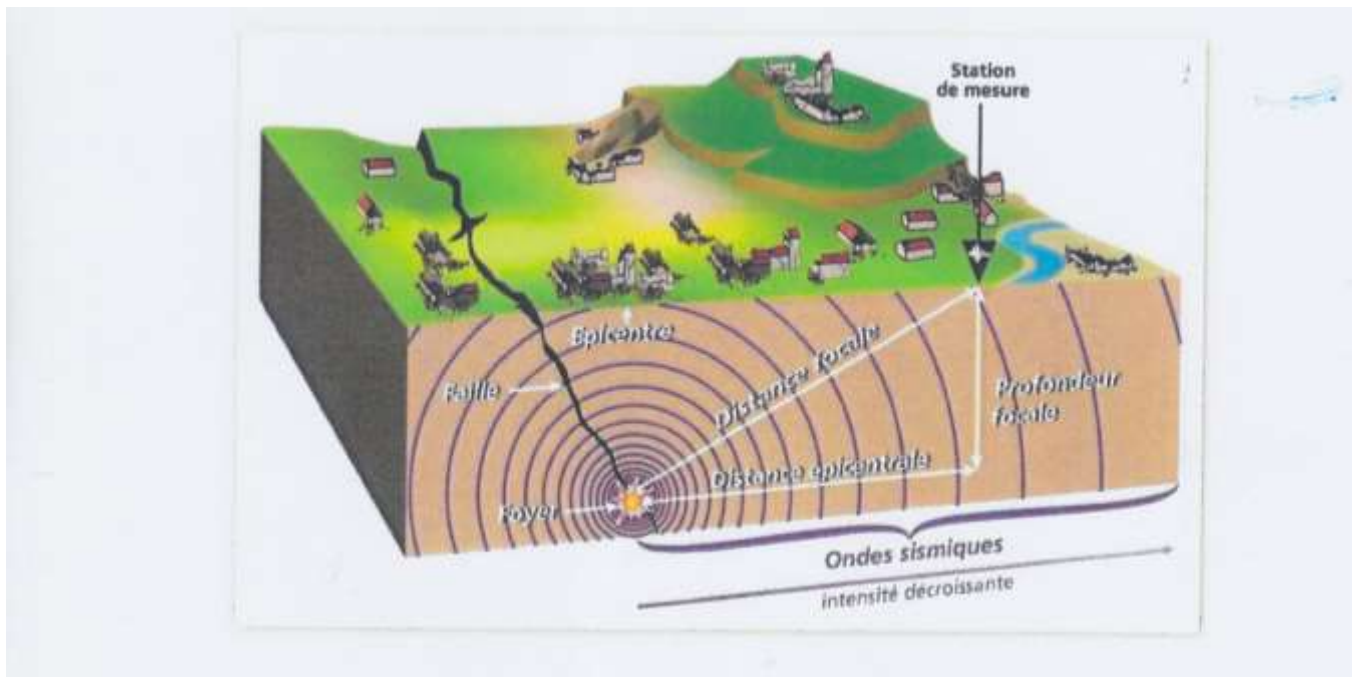
LE RISQUE SISMIQUE



Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est provoqué par la fracturation brutale des roches, en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La commune est située dans une zone de très faible sismicité. Elle doit prendre en compte ce risque majeur à titre préventif. Si aucun séisme grave ne s'est produit dans le département, des secousses d'intensité faible sont ressenties périodiquement, essentiellement dans le sud du département.



Que devez-vous faire ?

Attention ! Il n'y a pas d'alerte possible avant la secousse

AVANT :

- Privilégier les constructions parasismiques.
- Repérer les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité.
- Fixer les appareils et meubles lourds.
- Repérer un endroit pour se mettre à l'abri.

PENDANT LA SECOUSSE :

- A l'intérieur d'un bâtiment : s'éloigner des fenêtres, se mettre à l'abri sous un meuble.
- A l'extérieur : s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiment, fils électriques, etc. ...)
- En voiture : S'arrêter immédiatement à distance des constructions et des fils électriques, ne pas descendre avant la fin de la secousse.

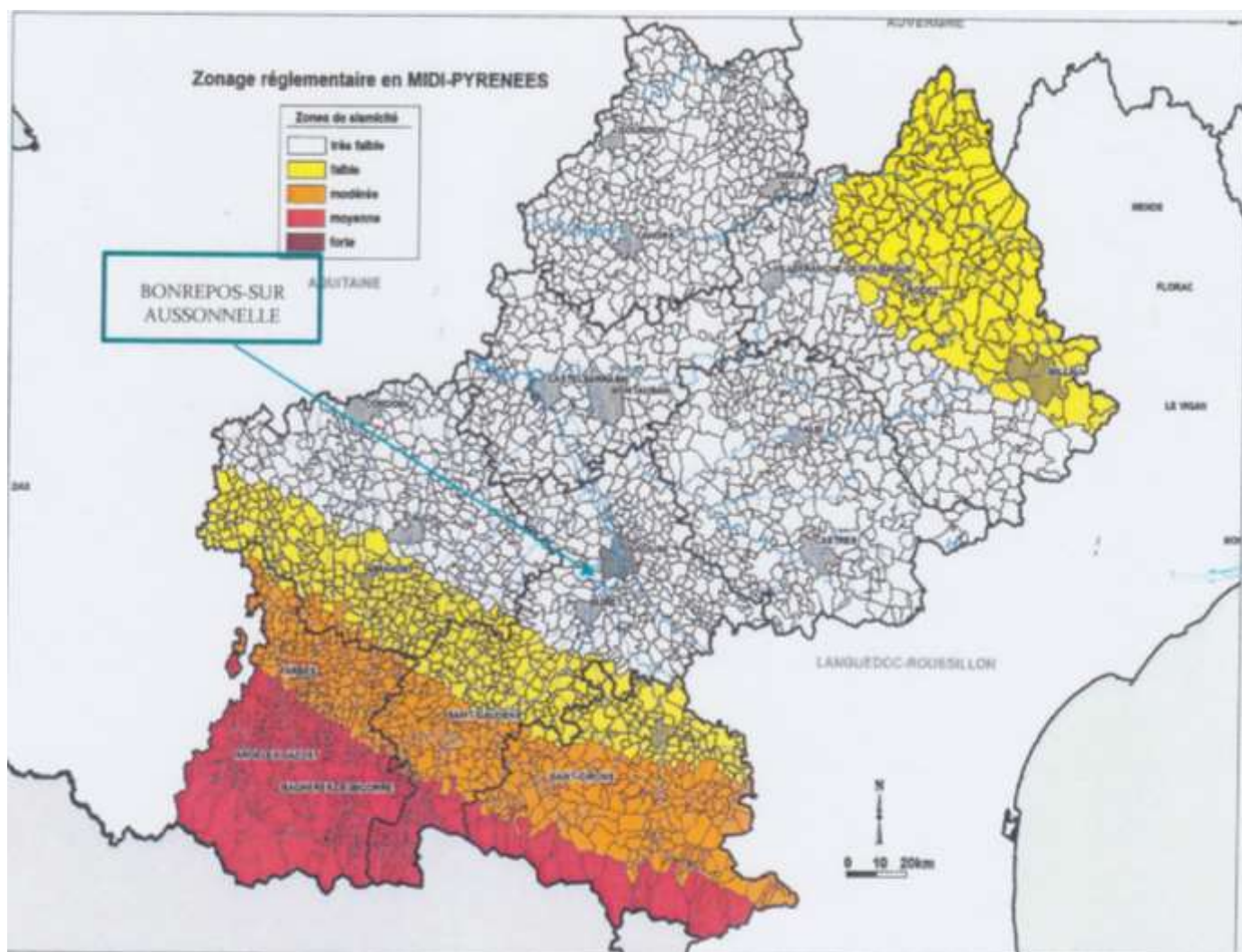
APRES LA PREMIERE SECOUSSE :

- Evacuer les bâtiments, ne pas utiliser d'ascenseur.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité.

Les mesures de préventions existantes :

- Application des règles de construction parasismique (renfort des bâtiments).
- Des stations d'observation sont implantées dans le département. Il n'existe pas de méthode permettant de prévoir avec précision le moment ou le lieu où se produira un séisme.

CARTE DE L'ALEA SISMIQUE EN MIDI-PYRENEES

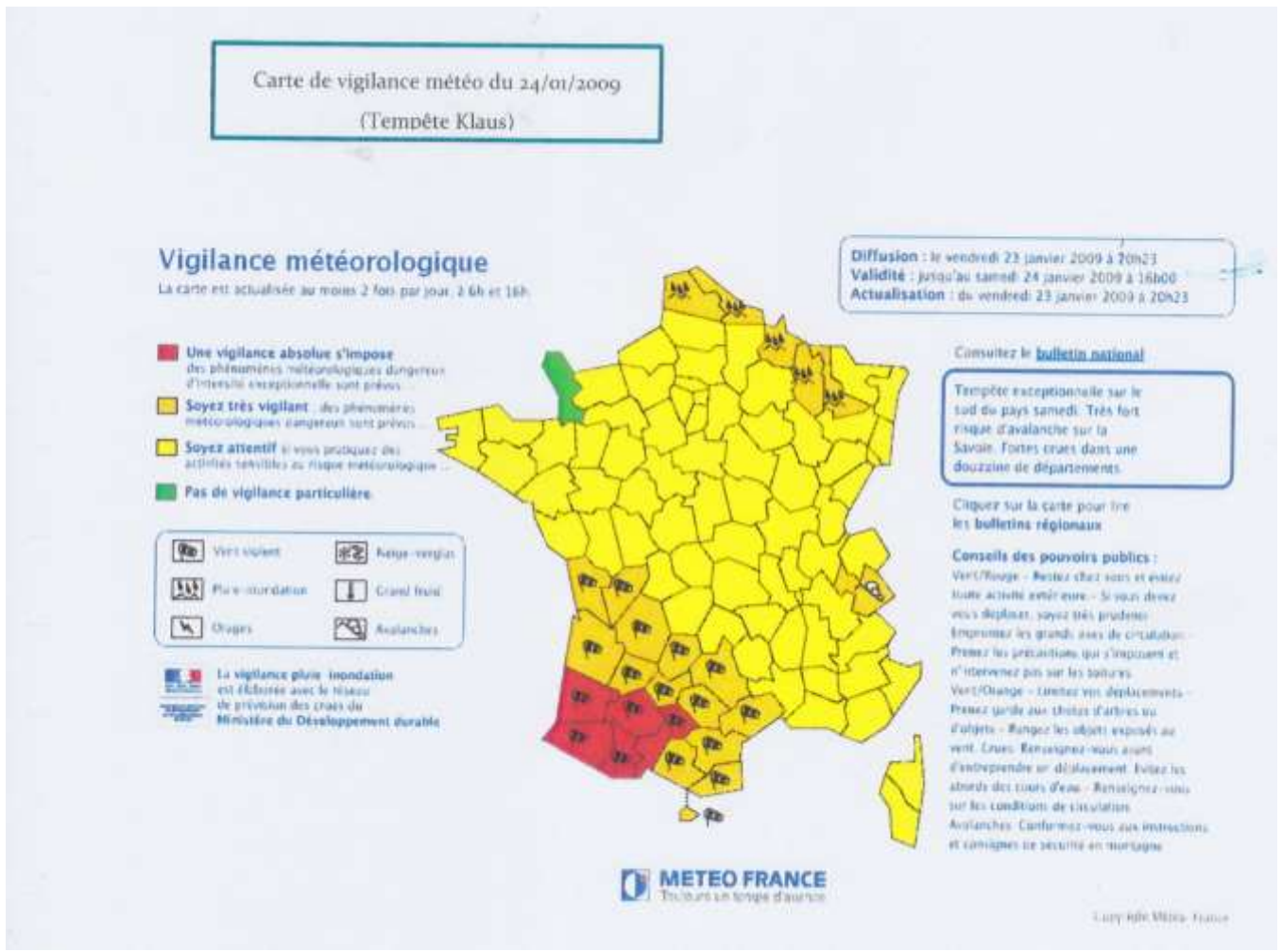


LES RISQUES METEOROLOGIQUES



Comme quasiment tout le territoire national, la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle est soumise aux phénomènes météorologiques (chutes de neige, canicule, période de grand froid).

Ces phénomènes peuvent présenter des risques pour la population, les biens ou l'environnement. Il est important de connaître les mesures de sauvegarde individuelles à mettre en œuvre pour ne pas engager sa sécurité et celle de ses proches.



CODES DE VIGILANCE DES CARTES METEO

Code de vigilance des cartes météo.

1	Vert Pas de vigilance particulière.
2	Jaune Etre attentif Des phénomènes normaux pour la région mais occasionnellement dangereux (orages d'été) peuvent se produire. Soyez attentif à l'évolution de la situation météorologique.
3	Orange Etre très vigilant Des phénomènes dangereux sont prévus. <ul style="list-style-type: none">- Evitez de sortir de chez vous.- Limitez ou reportez vos déplacements, si possible.- Si vous êtes obligé de vous déplacer, limitez votre vitesse.- Ne touchez pas aux fils électriques à terre.- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
4	Rouge Vigilance absolue Des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus. <ul style="list-style-type: none">- Ne sortez pas de chez vous.- Reportez vos déplacements.- Ecoutez la radio.- N'allez pas chercher vos enfants, leurs enseignants s'en occupent.

LE RISQUE TEMPETE



Qu'est-ce qu'une tempête ?

C'est l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes. Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents et le plus souvent de perturbations intenses.

L'ensemble de la commune est situé dans une zone où le risque de tempête est présent.

Que devez-vous faire ?

AVANT :

- Se tenir informé des prévisions météorologiques.
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur. Fermer portes et volets.
- Rentrer les bêtes et le matériel.
- Annuler les sorties
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette.

PENDANT :

- Ne pas sortir. Ne pas monter sur un toit.
- Ecouter la radio et les bulletins météo. Respecter les consignes des autorités.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes.

APRES :

- Faire attention aux objets prêts à tomber (cheminées, antenne, planches, tôles...)
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures.
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.

- Météo France diffuse deux fois par jour (à 6 et à 16+ h) une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers climatiques.
- Le service technique de la mairie dispose d'équipements pour intervenir lors d'une tempête : tronçonneuse, bâches,...

QUE DEVEZ VOUS FAIRE ?

En cas d'orage :

- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêt et les sorties en montagne.
- Evitez les déplacements.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin.

En cas de neige ou verglas :

- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, commerce... (le salage est inefficace à partir de -6C°, utilisez des copeaux de bois si vous en avez).
- Informez-vous sur l'état des routes. Ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation (munissez-vous de chaînes).
- Ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés au sol.

En cas de grand froid :

- Habillez-vous chaudement, ne gardez pas de vêtements humides.
- Assurez une bonne ventilation des habitations au moins une fois par jour même brève.
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer (risque d'intoxication au monoxyde de carbone).
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le « 115 ».
- Informez-vous de l'état de santé des personnes sensibles de votre entourage.

En cas de canicule :

- Si vous devez sortir, restez à l'ombre. Portez un chapeau et des vêtements légers et de couleur claire.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Si vous ne disposez pas de pièce fraîche chez vous, dirigez-vous au moins deux heures dans des endroits climatisés (Rendez-vous en mairie : une pièce climatisée vous attend en période de canicule).
- Buvez le plus possible d'eau. Ne consommez pas d'alcool.
- Informez-vous sur l'état de santé des personnes sensibles de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h – 21h). Limitez les activités sportives.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez les pompiers.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES





Qu'est-ce qu'une matière dangereuse ?

C'est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive. Les principaux dangers sont l'explosion (effet de surpression), l'incendie (effet thermique) et la dispersion dans l'air, l'eau et le sol (pollution, nuage toxique).

Que devez-vous faire ?

AVANT :

- Connaître les consignes de confinement.

PENDANT :

- Si vous êtes témoin :
 - éloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et émanations toxiques et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.
 - Prévenez les pompiers (18 ou 112) en indiquant si possible le « code danger » et le « code produit » figurant sur la plaque orange apposée sur le camion.
 - NE PAS VOUS APPROCHER TOUTEFOIS DE CE CAMION.
- Si vous êtes alerté :
 - Se confiner : obstruer toutes les entrées d'air, arrêter les ventilations, s'éloigner des portes et fenêtre.
 - Ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion.
 - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
 - Ecouter la radio.
 - Ne pas téléphoner.
 - Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre des services de secours.

APRES :

- Aérer le local à la fin de l'alerte.
- Respecter les consignes données par les autorités.

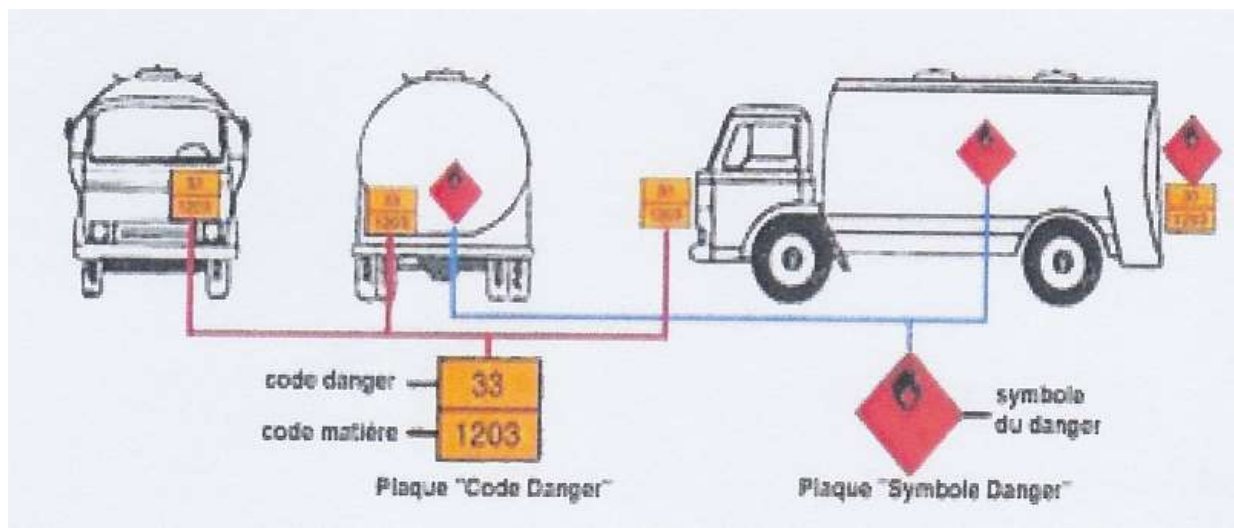
La signalisation des TMD : Transport de Matières Dangereuses

Tous les véhicules, camions ou wagons transportant des matières dangereuses ont des plaques signalétiques orange réfléchissantes.

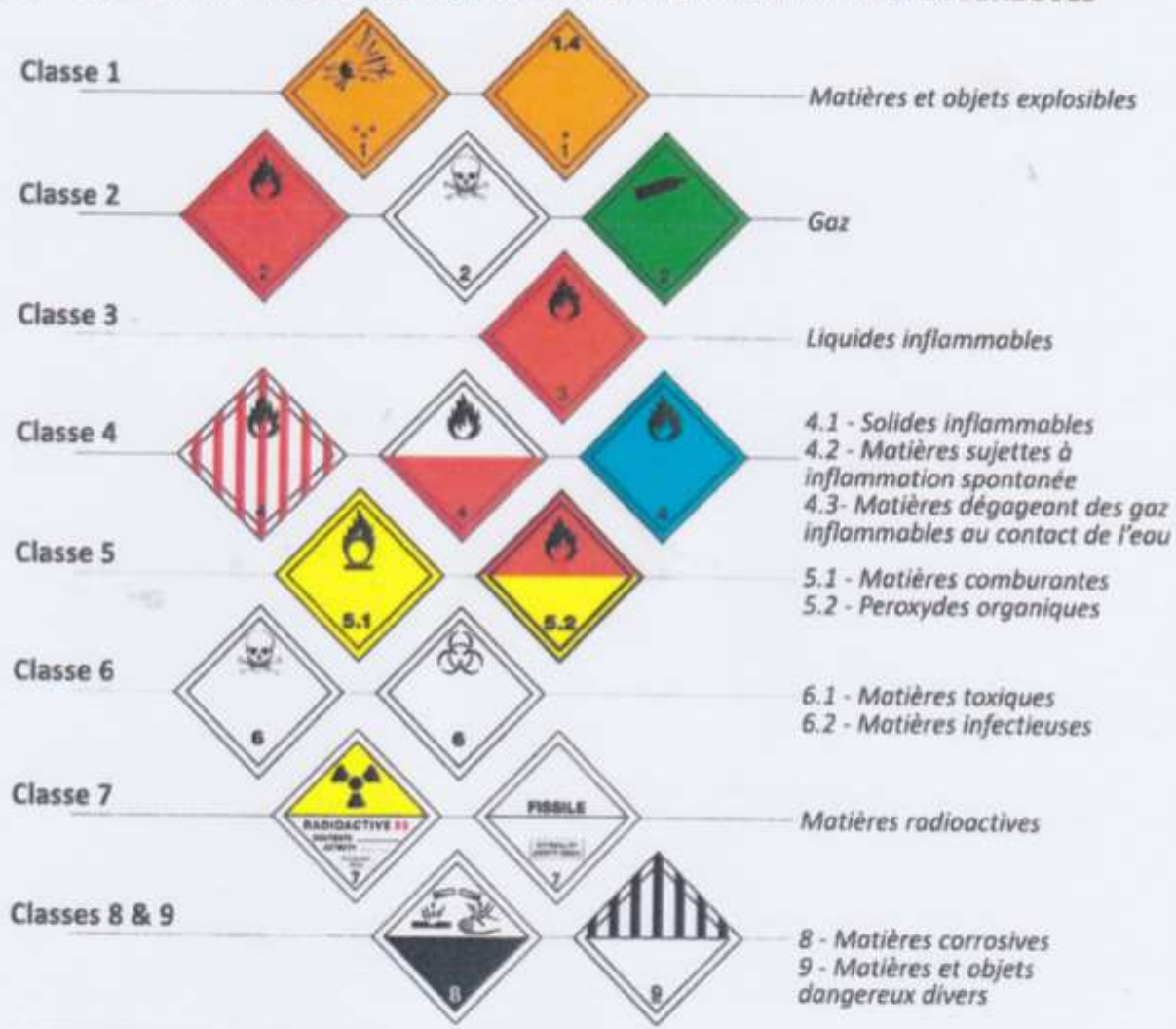
Le code danger : un nombre indique le ou les dangers présentés par la matière. Le premier chiffre indique le danger principal, le deuxième et le troisième un (ou des) dangers secondaires. Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger. S'il est précédé d'un « X », cela signifie que la matière réagit dangereusement au contact de l'eau.

Le code matière : code à quatre chiffres conforme à la nomenclature de l'O.N.U. qui permet d'identifier les matières concernées.

Le symbole danger : les symboles de dangers ou pictogramme indiquent le danger.



SIGNALETIQUE APPLIQUEE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



MARQUES



Matières transportées à chaud

Dangereux pour l'environnement

Quantités limitées

Quantités exceptées

© CYPRES

LES RISQUES NUCLEAIRES



Qu'est-ce que le risque nucléaire ?



Le risque provient de la survenance éventuelle d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir notamment en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et particulièrement sur une centrale électronucléaire.

L'exemple le plus grave d'un tel accident est celui survenu dans le complexe de Tchernobyl en Ukraine.

Notre commune n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations) car la centrale nucléaire de Golfech est implantée sur la commune de Golfech dans le département du Tarn et Garonne en région Occitanie, en bordure de la Garonne et en aval du confluent du Tarn entre Toulouse (75 km en amont). Mais en cas d'accident dans cette centrale, la commune pourrait être touchée par des retombées radioactives transportées par le vent.



Centrale de Golfech

Que devez-vous faire ?

AVANT :

- Connaitre les risques

PENDANT :

- Se confiner : Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtre, aérations).
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ecouter la radio et suivre les consignes des autorités.

APRES :

- Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités.
- Suivre les instructions des autorités en ce qui concerne la distribution de comprimés d'iode stable.

LE RISQUE TERRORISTE



Qu'est-ce que le risque terroriste ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Quelles sont les mesures prises par l'état ?

Afin d'éviter la survenue d'un attentat et de protéger la population, les institutions et les infrastructures, les autorités publiques œuvrent particulièrement dans trois domaines : la prévention de la radicalisation, le renseignement et la planification.

En période de menace terroriste, la vigilance concerne tout le monde et implique tous les acteurs de la société.

Face au risque terroriste, tout le monde est concerné. Chacun doit donc adopter quelques réflexes qui peuvent devenir décisifs en cas d'alerte.

La vigilance citoyenne, une nécessité.

En adoptant les bons réflexes au quotidien, chaque citoyen participe à l'efficacité des mesures de vigilance mises en place par l'état.

Pour cela, il doit :

- **Prendre connaissance** du dispositif mis en place par le gouvernement et ses services.
- **Comprendre** les différentes mesures instaurées.
- **Appliquer** les recommandations émises.

Concrètement, quels réflexes adopter ?

Voici la liste des principaux réflexes que chaque citoyen doit adopter. Pour en savoir plus encore sur tous les comportements pertinents, rendez-vous sur [gouvernement.fr/risques](https://www.gouvernement.fr/risques)

- Rester vigilant en permanence, même dans les périodes où la menace terroriste semble moindre.
- Respecter les consignes, principalement dans les lieux publics : ne pas laisser ses bagages sans surveillance, ne pas se garer devant des endroits qui font l'objet d'une interdiction au titre de VigiPirate, faciliter les contrôles effectués dans les transports (gares, ports, aéroports) et aux entrées des bâtiments ouverts au public (musées, administration, etc..).
- Signaler toute activité suspecte, parce qu'elle vous semble inhabituelle et qu'elle n'est pas caractéristique de l'endroit où vous vous trouvez. Cette vigilance a déjà permis de déjouer de nombreuses tentatives d'attentats et d'actes de malveillance.
- A l'étranger, appliquer les consignes données par le ministère des Affaires Etrangères et les ambassades, détaillées sur le site diplomatie.gouv.fr
- Faciliter les accès des unités de secours et d'intervention.
- Faciliter les opérations de contrôle.
- Eviter les mouvements de panique et être responsable face à l'information :
 - S'informer auprès des sources officielles : ministères, préfecture de police de Paris, préfectures, communiqués officiels.
 - Rester prudent face à des informations non officielles et rumeurs.

En cas d'attaque terroriste, que doit faire la population ?

AVANT

- au quotidien, **SURVEILLEZ** vos effets personnels dans les lieux publics
- **SIGNEALEZ** tout comportement ou objet suspect en appelant le 17
- **REPEREZ** les issues de secours dans les lieux publics

• avant d'assister à un événement, renseignez-vous sur les modalités d'accès et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre les **CONTROLES** : fouille des sacs, ouverture de manteaux, interdiction des sacs volumineux,...

• Formez-vous aux **GESTES QUI SAUVENT**
<http://www.comportementsquisauvent.fr>

• renseignez-vous sur les **MOYENS D'ALERTE**, apprenez les numéros d'urgence et téléchargez l'application SAIP qui vous alerte en cas d'attentat (système d'alerte et d'information des populations)

<http://www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip>



• apprenez les **BONS REFLEXES** en consultant le site internet <http://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate>

• **ENGAGEZ-VOUS** : sapeur-pompier volontaire, garde nationale (réservistes police, gendarmerie, armée), réserviste sanitaire, réserviste communal de sécurité civile, bénévole des associations agréées de sécurité civile

• informez-vous et signalez une situation inquiétante de **RADICALISATION** au numéro vert 0 800 005 696 ou sur le site <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr>

PENDANT

1/ ECHAPPEZ-VOUS

- localisez le danger pour vous en éloigner
- si possible, aidez les autres personnes à s'échapper
- ne vous exposez pas, alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

2/ si c'est impossible, CACHEZ-VOUS

- enfermez-vous et barricadez-vous
- éteignez la lumière et coupez le son des appareils, dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone
- éloignez-vous des ouvertures et allongez-vous au sol, sinon abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, plier ...)

3/ ALERTEZ

- dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112
- ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque, gardez les mains ouvertes et levées

Et aussi :

- limitez vos déplacements pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et des services de SECOURS
- respectez les **CONSIGNES** des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux



Pour télécharger les affiches "Réagir en cas d'attaque terroriste" et "Que faire en cas d'exposition à un gaz toxique" scannez-moi ou consultez la page <http://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate>

APRES

• si vous faites partie de la famille d'une victime, allez au **CENTRE D'ACCUEIL DES FAMILLES (CAF)** afin d'être informé sur vos proches (lieu indiqué par les autorités après un attentat)

• contactez le 08VICTIMES au 08 842 846 37



• informez-vous auprès du Guichet Unique d'Information et de DEclaration (GUIDE) pour les victimes :

<http://www.gouvernement.fr/guide-victimes>

GUICHET DE DECLARATION POUR LES VICTIMES

Vous trouverez des informations pour :

- accéder à un **SOUTIEN** psychologique
- contacter une association d'**AIDE** aux victimes
- **FACILITER** vos démarches
- déposer **PLAINTÉ** ou vous constituer partie civile
- demander une **INDEMNISATION** au fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) (<http://www.fondsdegarantie.fr>)

Focus sur les médias sociaux en gestion d'urgence

L'utilisation des médias sociaux en gestion d'urgence permet d'associer les CITOYENS en cas de crise, notamment pour une diffusion plus large des informations utiles et vérifiées (nature de l'événement, consignes de sécurité...).

Les bonnes pratiques :

- ne diffusez pas d'informations non vérifiées, de RUMEURS pouvant ralentir le déploiement des secours et mettre des vies en danger
- RESPECTEZ les victimes et leur famille en ne diffusant pas certaines images
- sauf urgence, évitez d'utiliser votre téléphone portable (appels, sms) pour laisser le réseau LIBRE pour les secours
- composez le 15, le 17 ou le 112 si une personne est en difficulté ou en cas de situation d'URGENCE
- restez à l'ECOUTE des consignes données par les autorités (radio, télévision, réseaux sociaux)
- suivez les comptes officiels et relayez leurs messages préventifs, et notamment les comptes Twitter suivants :
@PrefetOccitanie
@gouvernementFR
@Place_Beauvau



Photos de première page : exercice ELURO 2016 de football à Toulouse le 14 avril 2016

Face aux risques, soyons des citoyens engagés !

- Plusieurs actions sont possibles :
- formez-vous aux gestes qui sauvent
 - devenez sapeur-pompier volontaire
 - intégrez la garde nationale, la réserve sanitaire ou la réserve communale de sécurité civile
 - devenez bénévole au sein d'une association agréée de sécurité civile
 - médias sociaux en gestion d'urgence : adoptez les bons réflexes sur les réseaux sociaux

Notre action peut changer les choses et sauver des vies.

Pour cela consultez la page :
<http://www.haute-garonne.gouv.fr/securiteciviletousacteurs>



Pour plus d'informations :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate>
<http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmaieurs>


@PrefetOccitanie

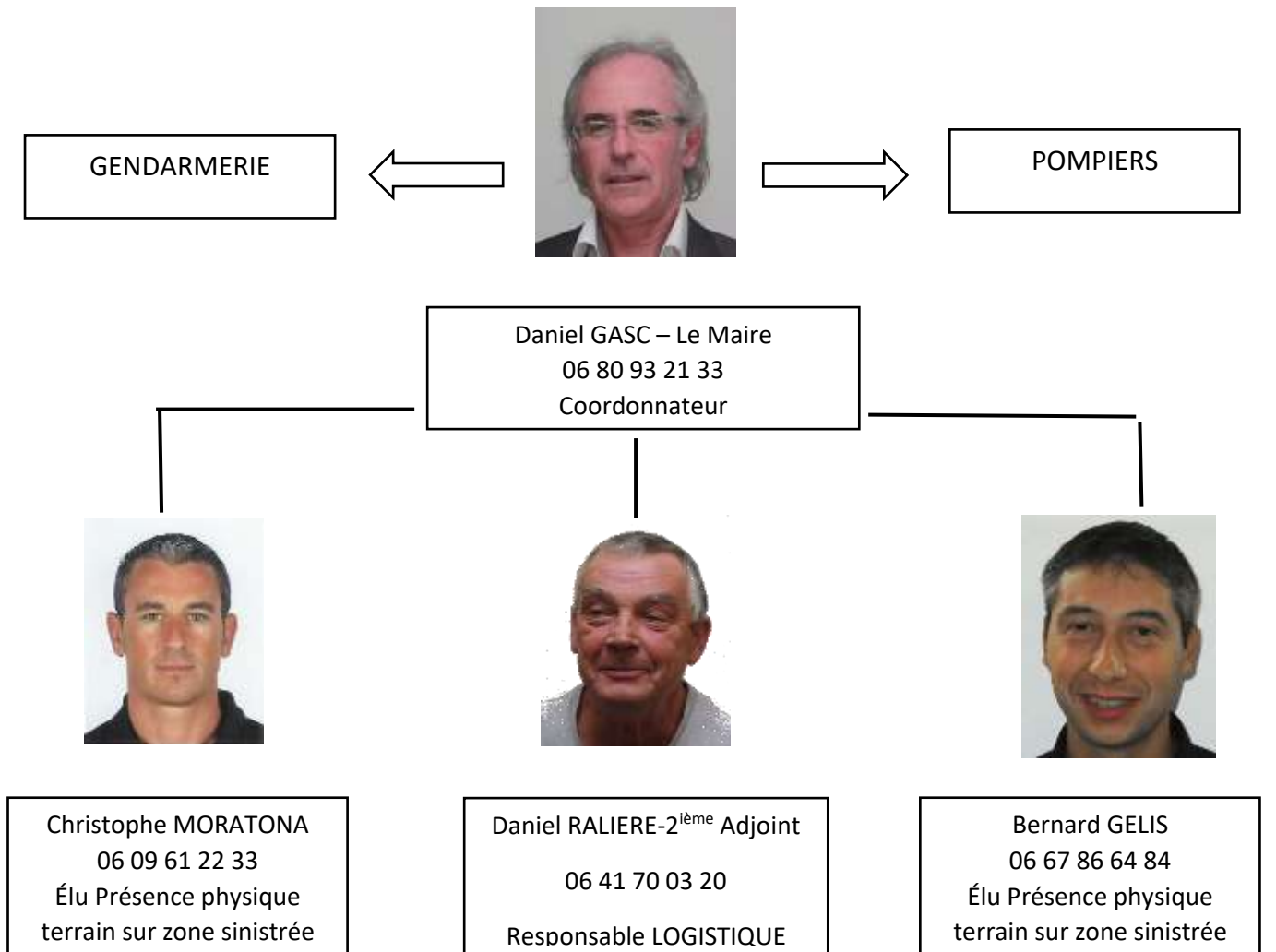


Tous acteurs de la sécurité
Que faire face au risque terroriste ?



Préfecture de la Haute-Garonne / Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile - Décembre 2016

MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE SECURITE



Daniel GASC : 06 80 93 21 33

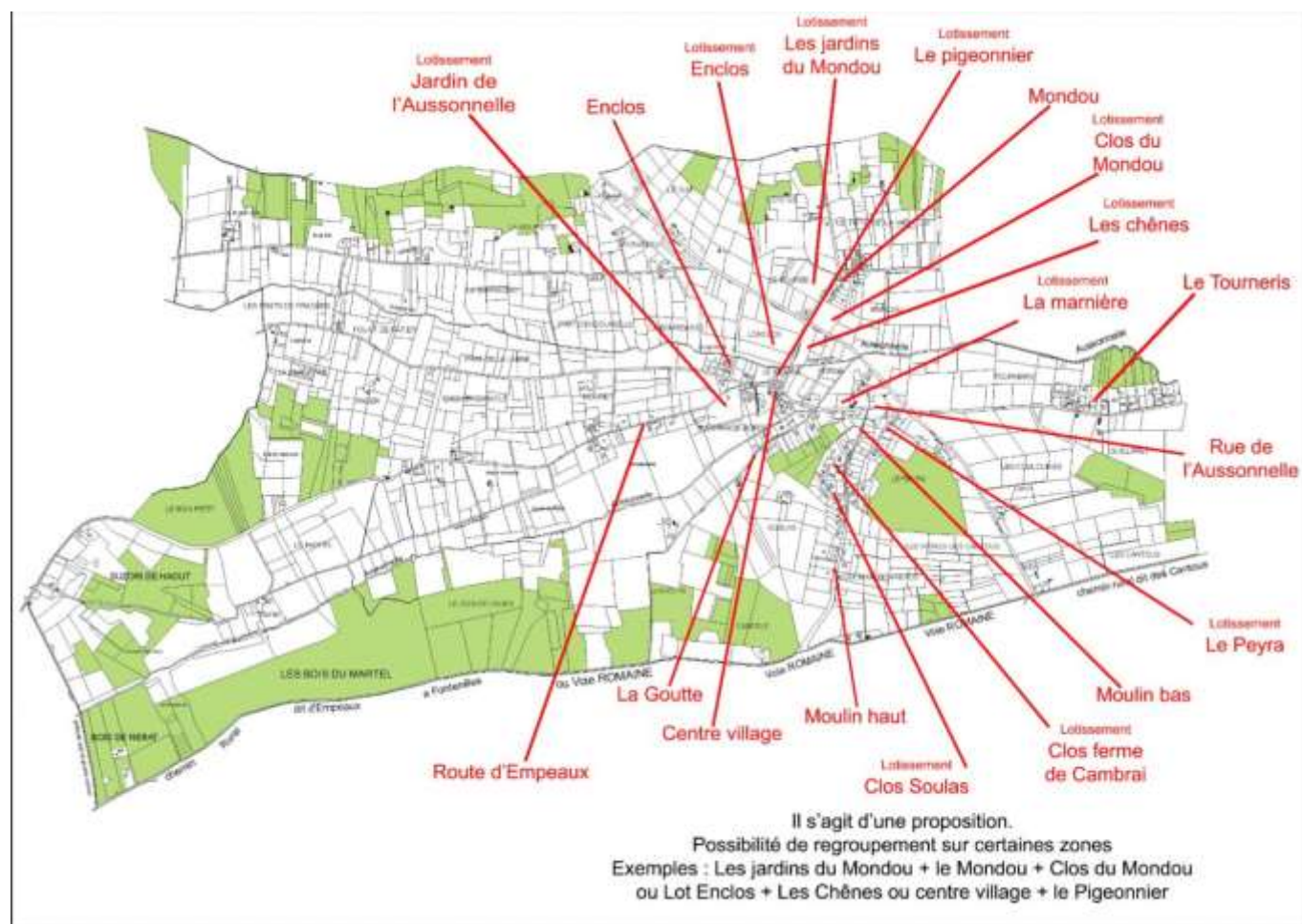
Daniel RALIERE : 06 41 70 03 20

Christophe MORATONA : 06 09 61 22 33

Bernard GELIS : 06 67 86 64 84

REFERENTS PAR QUARTIER : DES COURROIES DE TRANSMISSION

Nous nous appuyons sur le concept « Voisins vigilants » mis en œuvre dans notre commune. Ainsi les référents par quartier peuvent être des coordonnateurs et des interlocuteurs privilégiés avec la mairie et les forces de l'ordre et de secours.



secteur	nom	contact
CHEMIN DU MOULIN	BOUILLARD Gérard	06 16 78 54 10
LE PEYRA	DUFOUR Bruno	06 74 74 75 56
CHEMIN DE LA GOUTTE	VANTREPOTTE Sandrine	06 82 10 66 67
L'ENCLOS	BARUS Fabrice	06 81 07 90 01
LES CHENES	LARROQUE Franck	06 76 02 63 90
JARDINS DU MONDOU	SOUQUEDAUCH Yann	06 26 26 69 17
CLOS DU MONDOU	BEINAT Eric	06 61 56 67 25
JARDINS DE L'AUSSONNELLE	MORATONA Christophe	06 09 61 22 33

PROTOCOLE DE MISE EN SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE

Référent annexe : PPMS - Plan Particulier de Mise en Sûreté des enfants scolarisés pour les risques d'incendie, de catastrophe impliquant confinement et intégrant l'incorporation des actions en vue de réduire les risques relatifs au terrorisme et à toute intrusion malveillante. (Document par ailleurs).

BUREAU DE COMMANDEMENT



Bureau de commandement situé dans les locaux de la mairie, dans la salle de réunion, bénéficie de toute la logistique requise, chaises, tables, tableaux, téléphone.

Dès lors que cette zone, bien que non exposée serait également sinistrée, un repli sur les hauteurs de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE, dans l'habitat est prévu.

LOGISTIQUE EQUIPEMENTS DE SECOURS

2 Groupes électrogènes
3 poêles à pétrole
50 couvertures de survie
Vêtements chauds toutes tailles
Tapis de sol
Téléphones à cadran
Bruleurs à gaz
Ruban de signalisation
Pharmacies
Défibrillateur (façade centre médical)
3 Ventilateurs
Matelas mousse
Torches
Tronçonneuses
Pack d'eau

STOCKÉS Salle annexe à la
Salle des Fêtes

Recensement d'outils et de véhicules tout terrain chez certains administrés et agriculteurs

ASVP

Un agent d'entretien a été agréé et assermenté en qualité d'agent de Surveillance de la voie Publique.

Lionel BENHAMOU : 06 11 96 48 09

UN CENTRE MEDICAL

Au n° 20 rue de l'Aussonnelle tel 05 62 20 87 70

Docteurs Isabelle BRUNON et Nasry MURAT

Deux infirmières

IDENTIFICATION DES PERSONNES DETENANT LE BREVET DE SECOURISME

Disponible en mairie

IDENTIFICATION DES PERSONNES DETENANT DES MOYENS DE SECOURS

(4x4, tronçonneuses, tracteurs)

Disponible en mairie

MOYENS DE COMMUNICATIONS

Une dizaine de cornes de brume à l'école.

En cours d'acquisition 1 mégaphone

Système d'alarme sirène à l'étude. Dans l'attente une personne habilitée à sonner le TOCSIN (COUPS REPETES ET PROLONGES)

